

JACKSON, John H. *The World Trading System : Law and Policy of International Economic Relations*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1989, 432p.

Michel Bélanger

Volume 22, numéro 1, 1991

XX^{ème} anniversaire d'*Études internationales*

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702804ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702804ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bélanger, M. (1991). Compte rendu de [JACKSON, John H. *The World Trading System : Law and Policy of International Economic Relations*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1989, 432p.] *Études internationales*, 22(1), 185–186.
<https://doi.org/10.7202/702804ar>

Nation. On conçoit bien que s'agissant d'interdépendance, et donc de connection et d'interaction, ce modèle ne soit pas opératoire. C'est donc à la révision et à la contestation de ce modèle que s'appliquent les contributions réunies dans cette deuxième partie. Ainsi le conflit en Afghanistan est remis dans son contexte politique global (Kirisci) et trois apports théoriques (Willets, Nobel et surtout Mansbach) s'emploient à sous-peser les conséquences découlant de la remise en cause des modèles réalistes et fonctionnalistes dans les relations internationales.

En définitive, les contributions groupées par Rosenau et Tromp couvrent assez bien l'ensemble des problèmes soulevés par l'interdépendance mondiale. On regrettera cependant qu'aucun article n'ait été consacré à la définition de notions et de concepts fondamentaux liés à la problématique de l'interdépendance qui sont alors laissés dans un flou conceptuel inquiétant ou utilisés de manière répétitive par plusieurs auteurs sans être pour autant élucidés.

Joseph MAILLA

*Université St-Joseph, Beyrouth
Institut Catholique, Paris.*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

JACKSON, John H. *The World Trading System: Law and Policy of International Economic Relations*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1989, 432p.

L'un des experts américains les plus réputés sur le plan du droit international économique, John H. Jackson est actuellement professeur de Droit, vice-président de l'Université du Michigan. Auteur en 1969 d'une étude remarquable intitulée *Le com-*

merce mondial et le droit du GATT, il a, par la suite, rédigé en collaboration plusieurs ouvrages consacrés à l'analyse des problèmes juridiques des relations économiques internationales, ou encore précisément au Tokyo Round puis à l'Uruguay Round. Le présent ouvrage apparaît ainsi comme une synthèse des données juridiques et politiques relatives au commerce international envisagé comme système.

L'ouvrage est volumineux (plus de quatre cents pages) et très documenté (cent pages consacrées aux notes). Un index des matières permet de se retrouver dans le foisonnement des analyses. Le souci de l'auteur est d'étudier comment les théories du commerce international ont été mises en œuvre, c'est-à-dire modifiées, par les institutions économiques internationales. L'ouvrage est destiné à fournir aussi bien aux responsables politiques qu'aux praticiens du commerce international, aux étudiants et aux spécialistes de disciplines diverses une étude globale du fonctionnement du système commercial international.

Quatorze questions sont ainsi successivement traitées dans autant de chapitres. L'auteur considère, dès le début de son étude, que le problème de l'économie internationale actuelle est essentiellement un problème d'organisation de l'interdépendance. Les analyses tiennent donc compte des différentes composantes du système commercial international. Il convient toutefois de souligner que l'ouvrage reste très juridique, très institutionnel. Le GATT fait l'objet d'une présentation approfondie (chapitres deux et quatre), et on trouve des développements précis sur la clause de la nation la plus favorisée (chapitre six), les accords multi-fibres (chapitre sept) ou le système généralisé de préférences (chapitre douze).

Le souci de pédagogie est remarquable. L'ouvrage est très structuré, et l'auteur cherche manifestement à apporter des réponses

claires à des questions expressément posées, qui peuvent être ponctuelles (les différentes négociations commerciales internationales, le règlement des différends selon le GATT, etc.) ou bien très générales (l'effectivité du droit international, la notion de réciprocité, le concept de sauvegarde...). L'approche utilisée est réaliste, ce qui n'empêche pas une réflexion sur l'évolution prévisible des procédures décrites (par exemple, avec des propositions (p. 110) en vue de l'amélioration de la procédure établie par le GATT pour le règlement des différends commerciaux internationaux).

Cette étude des fonctions opérationnelles des règles du droit international économique est donc particulièrement utile. Elle est envisagée de façon élargie, et traite aussi bien de l'Europe communautaire que de l'Union soviétique. La bibliographie (contenue dans les notes) comprend d'ailleurs un certain nombre de références à des ouvrages non rédigés en anglais. On peut cependant regretter le caractère rapide des analyses consacrées aux pays en développement (chapitre douze), ce qui s'explique en partie par des références fort réduites à ce que l'on appelle la nouvelle Partie IV du GATT. Il est également dommage que la question des services et les problèmes monétaires internationaux n'aient pas été plus largement évoqués dans leurs rapports avec le commerce international. Il n'empêche que cet ouvrage dépasse assurément, par l'ampleur de ses analyses, le cadre strictement américain (seul le chapitre trois contient une étude des rapports entre le droit américain du commerce et le droit commercial international), et qu'il remplit excellentement sa fonction informative générale.

Michel BÉLANGER

*Faculté de Droit public
Université de Nantes, France*

LAURSEN, Finn (Ed.) *EFTA and the EC: Implications of 1992*. Maastricht (Pays-Bas), Institut européen d'administration publique, 1990, 267p.

Ce recueil de rapports présentés à un colloque de l'Institut européen d'administration publique (Maastricht) fait le point de la question éminemment complexe de l'intégration économique et politique européenne à la veille des récents bouleversements à l'Est.

Après l'«euroclérose» du début des années 1980, le Livre blanc de la CEE de 1985 et l'Acte unique de 1986 ont relancé un processus d'approfondissement de la cohésion de la Communauté. Sur le plan économique, il s'agit de dépasser la notion de marché commun convenue au Traité de Rome (1957) en créant les conditions institutionnelles d'un véritable marché unique d'ici le 1^{er} janvier 1993, non seulement pour les marchandises, mais aussi pour les services, les capitaux et le travail. Cette abolition des frontières nationales devrait être conjuguée à un progrès de la coordination des politiques économiques et sociales nationales en vue de la réalisation d'une éventuelle union monétaire. Dans la foulée de la poursuite d'objectifs économiques ambitieux, les promoteurs de la relance de la construction européenne ont réaffirmé leur volonté de restreindre les souverainetés politiques nationales et de préparer l'avènement d'une Europe fédérale.

Face à l'Europe des douze nouvellement dynamisée, l'Association européenne de libre-échange regroupe, depuis 1960, les pays périphériques demeurés réticents à l'égard de toute supranationalité. La composition de ce groupe s'est modifiée au cours du temps, notamment par le passage à la CEE de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et du Portugal. Les membres actuels : l'Autriche, la Suisse, la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Islande ont jusqu'ici réussi à